



Une agriculture diversifiée et responsable

En moins de trente ans, la France a connu une très forte chute du nombre d'exploitations et une diminution constante de l'espace agricole. En ce début du 21^e siècle, les agriculteurs français ont plusieurs défis à relever : continuer à nourrir la population en quantité et en qualité suffisantes et moyennant un prix accessible, mener la transition agroécologique, diversifier leurs activités pour accroître leurs revenus et créer de véritables entreprises pour les optimiser.



La transition énergétique territoriale

La forêt couvre environ un tiers du territoire métropolitain et sa surface a doublé en deux siècles. Pour autant, du fait notamment de son morcellement, elle demeure sous-exploitée, alors même que le bois constitue la première énergie renouvelable. L'enjeu est donc d'optimiser la gestion forestière. Et, ce, d'autant que la France est en retard par rapport à ses voisins en matière d'énergie renouvelable. L'eau, le vent, le soleil... sont des ressources disponibles pour produire de l'énergie, mais le coût et l'intermittence de ces énergies renouvelables demeurent un frein à leur développement.



Une ville moderne et équilibrée

En 2050, 80 % de la population mondiale vivra dans des zones urbaines. C'est dire les défis à relever en matière de logements, d'infrastructures, de protection de l'environnement... Pour être attractive, chaque ville devra à la fois satisfaire des besoins individuels (logement, nourriture, soins, emploi, réseaux) et collectifs (pollution, énergie, bioDiversité, mixité sociale, multifonctionnalité des espaces).



Une fiscalité favorable au territoire

Pour faire face aux nombreux défis qui se posent au Territoire, il convient de traiter des aspects fiscaux et financiers. Le développement harmonieux de tous nos environnements dépend, en effet, d'une mise en cohérence des politiques publiques et d'adaptation des règles fiscales et financières qu'il s'agisse de l'activité agricole, de la transition énergétique, de la gestion de l'espace entre différents usages et du respect de l'environnement et de la biodiversité.



Refondre l'usufruit forestier des bois et forêts





Refondre l'usufruit forestier des bois et forêts

Les articles du Code civil relatifs à l'usufruit sur les forêts, inchangés depuis 1804, sont inadaptés aux modes contemporains de gestion forestière.

Ainsi, aucune disposition du Code civil ne prévoit la prise en charge des travaux forestiers.

Devant l'accroissement de la fréquence des tempêtes, il est nécessaire de fixer les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propiétaire tout en prenant en compte les pratiques et usages régionaux.

Voilà pourquoi il est proposé :

- ▶ que les dispositions relatives à l'usufruit des bois et forêts soient insérées dans le Code forestier ;
- ▶ que les dispositions concernant l'usufruit des arbres isolés, fruitiers et de pépinières, soient maintenues dans le Code civil ;
- ▶ qu'une présomption de mise en coupes réglées soit établie dans les propriétés forestières gérées conformément à un document de gestion durable ;
- ▶ que le produit net des coupes non périodiques soit partagé entre l'usufruitier et le nu-propiétaire, selon la valeur respective de leur droit ;
- ▶ que la charge des travaux forestiers incombe à celui qui perçoit le produit de la coupe ;
- ▶ que le nu-propiétaire ait la faculté légale de pallier la carence de l'usufruitier en matière de gestion forestière, et inversement ;
- ▶ que des règles régionales puissent être mises en place pour tenir compte de la variété des situations.

